



Rapport annuel des services de l'État en Martinique 2013



Édito du préfet

Dans un contexte encore difficile en 2013, les services de l'État se sont mobilisés pour impulser le développement économique, promouvoir l'emploi et préparer la reprise économique.

L'engagement de l'État demeure constant et permanent pour assurer la protection et la sécurité des personnes et des biens, renforcer la cohésion sociale et promouvoir le développement durable.

Je tiens à saluer l'action des services de l'État et les efforts fournis par l'ensemble des fonctionnaires exerçant en Martinique, qui ont œuvré cette année encore au service de l'intérêt général et du public avec efficacité et responsabilité.

Loin d'être exhaustif, ce rapport est le reflet d'une action publique moderne, efficace et plus lisible. Il rend compte de la participation d'un grand nombre d'acteurs (collectivités territoriales, acteurs économiques, société civile), nécessaire à la réussite des projets et partenariats au bénéfice des martiniquais.

Convaincu que vous trouverez ici une illustration utile et claire des actions marquantes réalisées en 2013, je vous souhaite une bonne lecture !

Laurent PREVOST, préfet de la Martinique

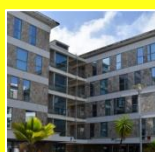
La préfecture et les sous-préfectures de Trinité, du Marin, de Saint Pierre :



Les services de l'État : DAAF, DAC, DEAL, DIECCTE, DM,



DJSCS, ARS, Académie, DRFIP



Sommaire

Mobiliser

L'emploi, 1^{ère} priorité de l'État.
Lutter contre le chômage des plus fragiles
Le parrainage pour créer du lien social et mieux s'insérer dans un réseau professionnel
Un exemple de formation conduit par LADOM
La création d'entreprise

Page 6 à 8

Investir

2 programmes pour favoriser la compétitivité
CHUM : Pose de la 1^{ère} pierre du plateau technique
Investissements réalisés dans le cadre du Contrat de Projet État Région Département (CPERD)

Page 9 à 10

Protéger

Assurer la sécurité des personnes et des biens
Démantèlement d'un réseau international de trafic de stupéfiants
Faire de la mer un espace de sécurité
Prévenir les risques naturels et technologiques
Epidémie de dengue maîtrisée
S'exercer pour anticiper
Assurer la sécurité alimentaire
La mise en œuvre du plan chlordécone

Page 11 à 15

Éduquer

L'éducation artistique
Mobilité des étudiants, une ouverture sur le monde

Page 16

S'engager

L'accès à une alimentation pour tous
Service civique : Favoriser l'engagement citoyen des jeunes
Prévenir l'exclusion en favorisant l'accès au logement
Mouvement sportif mobilisé en faveur du Handicap
Égalité homme-femme, une semaine pour changer le quotidien

Page 17 à 19

Réagir

Lutte contre la vie chère

Page 20 à 21

Coopérer

Coopération éducative
Coopération culturelle
Coopération administrative
Coopération économique
Coopération de sécurité civile

Page 22 à 23

Valoriser

La promotion de la consommation du poisson-lion
Le site de Cœur Bouliki fait peau neuve
Sentier du littoral : pour un accès à la mer pour tous
Encourager les projets culturels

Page 24 à 25

Préserver

Lutte contre les constructions illicites
Restauration du patrimoine culturel
Lutte contre le braconnage des produits halieutiques
Une charte pour l'approche et l'observation des mammifères marins en Martinique

Page 26 à 27

Moderniser

Simplifier les procédures
Améliorer l'accueil du public
Placer les usagers au cœur de la modernisation de l'État

Page 28 à 30



Mobiliser

L'emploi : première priorité de l'État



Signature du 1 000^{ème} emploi d'avenir en préfecture, en décembre 2013

6563 contrats aidés en Martinique en 2013

Dont 4741 dans le secteur non marchand avec le CUI CAE, et 720 dans le secteur marchand (CAE DOM) ; 1075 emplois d'avenir, 25 contrats de génération et 2 emplois d'avenir

L'État et l'ensemble des partenaires du service public de l'emploi ont conduit au cours de 2013 de nombreuses actions de mobilisation des acteurs institutionnels et économiques pour favoriser le développement de l'emploi en Martinique. Pour faire face à un marché du travail en crise, des mesures de soutien à l'emploi ont été déployées avec une action ciblée en faveur de l'emploi des jeunes. Ce sont ainsi près de 7000 contrats

aidés qui ont été mis en œuvre sur le territoire.

De nombreux dispositifs ont également permis renforcer cette politique de l'emploi : financement des trois missions locales, des écoles de la deuxième chance, des ateliers et chantiers d'insertion et le programme de formation aux compétences-clés.

Les services publics de l'emploi local (SPEL), sous le pilotage des sous-préfets, entourés des

acteurs de l'emploi local (Pôle emploi, DIRECCTE, missions locales, chambres consulaires, collectivités locales, entreprises, acteurs de l'insertion) ont permis d'apporter des réponses spécifiques et adaptées aux problématiques des arrondissements venant ainsi compléter les dispositifs pilotés au sein du service public de l'emploi régional, sous l'autorité du préfet de Martinique.

Lutter contre le chômage des plus fragiles



En décembre 2013, notre région compte **63 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)**. Elles ont accueilli **3600 salariés en insertion en 2013**.

L'État a financé ces structures à hauteur de 11 115 000 € : 5 145 000 € au titre du budget Insertion par l'activité économique ; 5 970 000 € au titre des CUI-CAE dans les ateliers chantiers d'insertion.

Qui sont les SIAE ? 20 entreprises d'insertion (EI), conventionnées ; une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) conventionnée pour accompagner au moins 60 salariés en insertion en équivalent temps plein ; 11 associations intermédiaires (AI), qui ont réalisé 454 202 heures de mise à disposition représentant 604 postes ; 30 ateliers et chantiers d'insertion (ACI).

L'ensemble de ces structures constitue des passerelles d'insertion pour permettre l'accès ou le retour à l'emploi durable des personnes concernées. **C'est un vivier important de ressources humaines et de compétences formées pour les entreprises.** En 2013, au terme de leur passage en SIAE, 28% des bénéficiaires ont accédé directement à un emploi.

Le parrainage pour créer du lien social et mieux s'insérer dans un réseau professionnel



L'essor du parrainage : 98 parrains en 2013 (15 en 2012)

Chaque bénéficiaire est accompagné, individuellement et dans la durée, par des bénévoles qui mettent à profit leur expérience et leur réseau professionnel au service de la personne parrainée.

Pour l'année 2013, sur les territoires prioritaires, quatre structures se sont engagées à parrainer 98 « filleuls » :

- Fondation FACE,
- l'association des médaillés et décorés de la Martinique,
- l'association « nos quartiers ont des talents »
- l'association antillaise d'échange de compétences.

Les filleuls sont principalement :

- Des personnes isolées avec ou sans enfants, demandeurs d'emploi de plus de 40 ans (prioritairement les femmes)
- Des jeunes en recherche d'emploi ou issus de sortie de formation, en collaboration avec le RSMA « régiment du service militaire adapté »
- Des jeunes de moins de 30 ans avec un niveau bac +4 au minimum (expérimentation « Nos quartiers ont des talents »)

L'Agence de la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) et la direction des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi (DIECCTE) de la Martinique, ont permis à ces structures de présenter leur projet aux différentes institutions. Le travail collaboratif DJSCS - DIECCTE a permis d'initier une réunion d'information sur le dispositif parrainage regroupant 42 structures (pôle emploi, mission locale, point service aux particuliers et associations de proximité). Un comité de pilotage verra prochainement le jour, pour définir un plan d'action pour 2014 pour le département.

Un exemple de formation conduit par LADOM



L'animateur de tourisme local est chargé de valoriser un territoire par le tourisme en concevant et en mettant en œuvre des produits touristiques innovants issus de l'assemblage de différentes prestations.

Il en assure la promotion et la commercialisation. Il peut travailler dans tout type d'entreprises (de statut privé, associatif, institutionnel, territorial) ayant pour objectif la mise en valeur d'un territoire par le développement touristique.

Diplôme délivré : Titre Professionnel de niveau IV et/ou Certificat de Compétences Professionnelles (CCP)

Lieu de formation : à Cherbourg (Basse Normandie)

Dates de formation : du 29 avril 2013 au 22 novembre 2013

Durée de la formation : 805 heures en centre, 210 heures en entreprise

Communication :

4 publications dans le quotidien France Antilles, POLE EMPLOI, Missions locales

Réalisation d'un film : samedi 23 novembre 2013 à l'aéroport Martinique Aimé Césaire
Présentation du film au InterDOM le 6 décembre 2013 à Paris
Mardi 26 novembre 2013 : Rencontre en Préfecture de la promotion d'animateur de tourisme local (projection du film)

Bilan en chiffres :

Recrutement : 12 candidatures enregistrées
Résultat final : 6 candidatures retenues
Réussite au diplôme : 5



Rencontre en préfecture de la promotion d'animateurs de tourisme local en novembre 2013

La création d'entreprise



NACRE (Nouvel Accompagnement à la Création Reprise d'Entreprise) permet à des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion durable dans l'emploi de créer ou reprendre une entreprise en bénéficiant d'un accompagnement dans la durée: avant la création pour concrétiser le montage et le financement de leur projet, et après pour être guidé dans le démarrage et le développement de leur entreprise pendant trois ans.

Le parcours d'accès NACRE a bénéficié très largement aux publics le plus en difficulté ; en effet le taux de bénéficiaires de minima sociaux accédant au NACRE a progressé et est en 2013 supérieur à la moyenne nationale (39% contre 13% au niveau national)

Les créations d'emploi par la création d'entreprise se font essentiellement dans les secteurs des services aux particuliers, de l'hôtellerie restauration, du commerce de détail et de l'agriculture. En 2013, ce ne sont pas moins de 422 bénéficiaires du dispositif NACRE qui ont été accompagnés.

ZOOM sur un dispositif spécifique de soutien de l'État aux jeunes ultramarins : le PIJ Création

Le dispositif "projet initiative-jeune" (PIJ) est une aide financière à la création ou à la reprise d'entreprise, accordée aux jeunes de 18 à 30 ans qui s'implantent dans certaines collectivités d'outre-mer.

Depuis la mise en place du PIJ Création en 2002, ce ne sont pas moins de 2400 jeunes (98 en 2013) qui ont été accompagnés dans leur création d'entreprise en Martinique.

Quelques éléments d'analyse :

Plus de la moitié des jeunes qui bénéficient du PIJ n'ont aucun revenu (64%)

79,83% de ces entreprises créées sont encore en activité trois ou quatre ans après

L'aide financière du PIJ est déterminante dans le projet de création et représente plus de 42% de l'investissement de départ car ces jeunes mobilisent aussi d'autres financements complémentaires, notamment en apport personnel et appui familiaux (78%).

Ce constat permet de mieux appréhender la nécessité d'un accompagnement (NACRE) au développement de l'activité, précédé d'une véritable stratégie quant au risque sinistralité.



Investir

Compte tenu des mutations permanentes qui caractérisent l'économie mondiale, la Martinique met en place des stratégies de différenciation et de spécialisation pour assurer un positionnement compétitif sur l'échiquier mondial.

2 programmes pour favoriser la compétitivité



Remise d'un chèque symbolisant le crédit d'impôt pour une société hôtelière martiniquaise

Le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA).

Il a pour objectif d'encourager les investisseurs à développer un nouveau modèle économique durable.

- Grâce au PIA, le Carbet des Sciences (dans le cadre d'un programme de culture scientifique technique et industrielle) et la CCIM (au sein d'un Pôle Consulaire de formation) continueront à assurer le continuum vers l'économie de la connaissance.

- Le pôle Martinique de l'université Antilles-Guyane, (intégrant le Laboratoire

d'Excellence finançant le Centre d'Études de la Biodiversité Amazonienne) participera à une meilleure dynamisation de l'économie verte et de l'économie du vivant.

- Le financement obtenu pour le programme de Géothermie Martinique permettra de conforter le processus de transition énergétique.

Le Programme National pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi (PNCCE).

Il a été conçu par le gouvernement pour accompagner les entreprises vers l'excellence.

Une quinzaine d'entreprises a déjà bénéficié de plus de 1,5 M€ de préfinancement du crédit d'impôt pour la Croissance et l'Emploi, leur garantissant ainsi les moyens d'accélérer leurs investissements en matière de recherche, d'innovation, de formation et de prospection de nouveaux marchés.

Près de 25 entreprises ont été accompagnées dans le financement à l'export.

Pour assurer la mobilisation de ces deux programmes, l'État s'appuie en autres, sur France BPI Martinique, désormais opérationnelle.

La Directrice régionale, Mme Papalia, nommée en septembre, assure d'ores et déjà la mise en œuvre des outils mutualisés de financement et d'investissement, autrefois distribués par l'AFD, OSEO et la CDC. Elle déclinera par ailleurs, en lien avec le Conseil Régional, des outils spécifiques répondant aux besoins des entreprises martiniquaises

CHUM : Pose de la 1ère pierre du plateau technique



Le nouveau plateau technique de l'hôpital Pierre-Zobda-Quitman (PZQ) entame une autre étape de sa construction. La première pierre de ce bâtiment répondant aux normes parasismiques les plus exigeantes a été posée le vendredi 22 novembre 2013.

Pour un coût total de 169 millions d'€ (dont 93 M d'€ financés par l'État et 34.6 M d'€ financés par l'Europe), ce projet d'envergure permettra de doter la Martinique d'un outil alliant modernité, fonctionnalité, performance et fiabilité au quotidien, tout en étant capable de couvrir l'ensemble de ses activités de soins critiques, en cas de séisme majeur ou de toute catastrophe naturelle d'envergure susceptible de se produire.

Investissements réalisés dans le cadre du Contrat de Projet Etat Région Département (CPERD)



Grand Port Maritime de la Martinique

Le Contrat de Projet Etat Région Département (CPERD) a pour but d'identifier des grands projets structurants pour la Martinique, dans lesquels vont investir chacun des partenaires. L'un de ces projets consiste en l'extension du côté Est du port de la Pointe de Grives, avec pour objectif, l'augmentation de la capacité portuaire pour répondre aux demandes du marché de transbordement régional. En effet, la construction du troisième jeu d'écluses du canal de Panama va durablement augmenter le trafic dans la Caraïbe et la Martinique va ainsi pouvoir se positionner en tant que hub portuaire secondaire.

Ce premier volet des extensions permettra ainsi d'augmenter considérablement la capacité du parc à conteneur, répondant au besoin de transbordement. Cette extension du quai permettra au port de s'adapter au trafic de transbordement sur les porte-conteneurs d'autres types que ceux accueillis actuellement et d'obtenir un troisième poste à quai entièrement dédié au transbordement. Parallèlement, deux grues mobiles seront acquises pour répondre à l'augmentation du trafic.

Le CPERD a co-financé les travaux d'extension du Port de la Pointe des Grives (futur Grand Port Maritime) à hauteur de 4,95 millions d'€ pour un coût total du projet, à terme, de 12,8 millions d'€.



Pôle Universitaire de Santé

Le projet vise à accueillir dans des conditions satisfaisantes (notamment vis-à-vis du risque sismique et de l'espace disponible) les étudiants inscrits dans les actuelles formations aux métiers de la santé à Fort de France (formations médicales et paramédicales).

Le projet est aussi l'occasion de répondre au besoin de surfaces de recherches au niveau du CHU de Fort de France, ce qui constituera un élément fort d'attractivité et de dynamisme pour notre territoire.

Le projet de PUS comporte ainsi 2 volets :

- Un premier qui relève du Ministère de l'Enseignement Supérieur. Il s'agit de formations dispensées dans le cadre de l'enseignement supérieur (médecine et future "maïeutique").
- Un second qui relève du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé. Il s'agit de formations paramédicales (soins infirmiers) dispensées par l'Institut de Formation en soins infirmiers.

Le PUS a été co-financé par le CPERD à hauteur de 9 millions d'€ pour un coût total de 20 millions d'€ sur le site du CHUM.

Protéger

Assurer la sécurité des personnes et des biens



En 2013, l'évolution du niveau de la délinquance sur le département a été contenue. Les atteintes aux personnes sont inférieures à 2012 (5639 faits contre 5745), tout comme les atteintes aux biens qui connaissent une diminution de plus de 3% (-442 faits). Les infractions économiques sont également en recul avec 1247 faits contre 1274 en 2012.

Ces chiffres sont le résultat d'une action coordonnée des services de police (DDSP, PAF, OCRTIS, PJ), de gendarmerie et de la douane. Mobilisés toute l'année, ils ont élaboré de nouveaux modes d'action mutualisés et initié de nouvelles pratiques de prévention et de travail, en lien avec les partenaires locaux et les habitants (zone de sécurité prioritaire de Fort de France, voisins vigilants, élèves pairs...).

L'État-Major de Sécurité s'est réuni à 6 reprises, sous la co-présidence du Procureur, afin d'orienter les actions par rapport aux objectifs visés. L'action sur la sécurisation des espaces publics a bénéficié de l'intervention des référents sûreté et du soutien du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, à hauteur de 144 000€ pour la pose de caméras de vidéo-protection.

Le volet prévention n'a pas été oublié, un travail régulier a été mené avec les associations et les collectivités locales, afin d'accompagner la mise en œuvre d'actions thématiques en direction des jeunes, de la prévention de la récidive et de l'aide aux victimes. Au delà du soutien méthodologique, 424 000€ ont été attribués aux porteurs de projets.

La Zone de Sécurité Prioritaire de Fort de France mise en place en avril 2013 a permis de

planifier et coordonner l'action des services en fonction de cibles prioritaires déterminées mensuellement lors des cellules de coordination des services de sécurité menées sous l'égide du Préfet et du Procureur de la République.

D'après les données sur les faits constatés et élucidés sur les cinq quartiers de la Z.S.P, les quartiers connaissent une baisse de la délinquance de :

- - 38% pour Volga
- - 4% pour Sainte Thérèse
- - 16% pour Dillon
- - 3% pour Terres Sainville
- - 9% pour le centre ville

Mois par mois, on note une baisse de la délinquance sur la ZSP qui atteint -10 % (1808 faits constatés, 910 élucidés en 2012, et 1623 faits constatés, 714 élucidés en 2013).

En termes d'activité, en 6 mois :

- 22 opérations inter-services et une soixantaine propres à la DDSP => soit 12 par mois en moyenne.
- Elles ont permis de contrôler près de 3000 personnes et 2000 véhicules.

Ces opérations contribuent à l'instauration d'un sentiment de sécurité chez la population et d'insécurité auprès des délinquants.

Démantèlement d'un réseau international de trafic de stupéfiant

L'antenne Caraïbes de l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS), basée à Fort de France a mis au jour la plus importante affaire de trafic aux Antilles et une des plus majeures de France.

Ce service de police menait depuis plus d'un an et demi une enquête, en lien avec la juridiction inter-régionale spécialisée (JIRS). Au fil des investigations, une ramification en Espagne du réseau a été découverte et une action de coopération menée avec ce pays, grâce à l'officier de liaison Martiniquais.



En une prise, ce sont ainsi 502 kg de cocaïne qui ont été saisis, soit environ la moitié du volume déjà saisi depuis le début d'année sur le département, auxquels se sont ajoutés 427 000 €, des berlines et motos de luxe et 3 armes.

Au total, 19 personnes, y compris la tête de réseau et les dockers impliqués dans ce trafic, ont été arrêtées : 7 à Fort de France, 11 à Paris et 1 en Espagne.

Faire de la mer un espace de sécurité

L'adoption du plan ORSEC maritime



Le dispositif d'organisation de la réponse de sécurité civile, « ORSEC » maritime Antilles a été adopté le 3 avril 2013 par le préfet de Martinique, délégué du gouvernement pour l'action de l'État en Mer (DDG AEM), aux Antilles.

Les différents services et administrations qui concourent à l'action de l'Etat en mer concernés par sa mise en œuvre ont contribué à son élaboration (forces armées, directions de la mer, services de gestion de crise et de planification des préfectures, grands ports maritimes, gendarmerie, services médicaux d'urgence et agences régionales de santé, douane, sécurité civile, services départementaux d'incendie de secours).

Le dispositif ORSEC maritime développe et précise le rôle de chacun dans la gestion d'une crise en mer en fonction de sa nature, de sa gravité et de sa durée.

L'un des enjeux majeurs d'une gestion de crise en mer est également d'assurer une continuité à terre, lorsqu'il s'agit par exemple de **prendre en charge des naufragés ou**

de lutter contre une pollution. A cette fin, une organisation efficace de l'interface mer/terre est un facteur clé qui doit s'appuyer sur des exercices réguliers.

Entraînement de secours en mer, aux Saintes le 8 octobre 2013, sur le « Miss Guadeloupe » de l'armement CTM-Deher.

Les moyens et les personnels de la direction de la mer de Guadeloupe, de la sécurité civile de Guadeloupe (aéronef), du SDIS de Guadeloupe (plongeur) du SAMU de Guadeloupe (médecin), du centre de sécurité des navires (inspecteur de sécurité des navires) de la SNSM (vedette de sauvetage) et de la Marine Nationale (remorqueur) ont été mis à contribution à cette occasion.

Prévenir les risques naturels et technologiques



Adoption de 33 plans de prévention des risques naturels

Après une phase longue d'évaluation riche d'échanges avec les collectivités et les professionnels sur l'application des 34 plans de prévention des risques naturels qui couvrent la totalité de la Martinique depuis fin 2004, la concertation a été menée sur la révision générale de ces plans d'une part pour intégrer les dernières connaissances en terme d'aléas et d'autre part pour rédiger un nouveau règlement intégrant les enseignements de l'évaluation.

Cette concertation prolongée au-delà des délais réglementaires pour permettre aux communes de formaliser leurs observations a abouti fin 2013, après d'ultimes ajustements permettant d'intégrer notamment de nouveaux enjeux apparus lors de révisions de PLU approuvées en 2013.

Cette recherche du consensus s'est concrétisée par la prise de 33 arrêtés préfectoraux en décembre.



Adoption du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) des sociétés SARA et Antilles Gaz.

Arrêté par le Préfet le 18 novembre 2013, le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) des sociétés SARA et Antilles Gaz a pour objet de limiter les effets d'accidents susceptibles de survenir dans les installations soumises à autorisation avec servitude et pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques directement ou par pollution du milieu.

Le règlement du PPRT est opposable à toute personne publique ou privée qui désire entreprendre des constructions, installations, travaux ou activités, sans préjudice des autres dispositions législatives ou réglementaires plus contraignantes qui trouveraient à s'appliquer.

Le PPRT doit donc permettre de faciliter la maîtrise de l'urbanisation autour de ce site industriel majeur en Martinique.



Appui au financement des travaux de protection des populations grâce au Fonds Exceptionnel d'Investissement.

Le Fonds Exceptionnel d'Investissement pour 2013 en Martinique s'est élevé à 5,4 millions d'euros. Deux thématiques prioritaires ont été identifiées : les déchets et les risques majeurs. Le Ministère de l'Outre-Mer a ainsi retenu 5 projets.

Parmi les opérations les plus significatives retenues dans le programme 2013, citons :

- la 3ème phase de travaux de confortement du Morne Calebasse à Fort-de-France
- la première tranche de la reconstruction du pont sur la rivière du Prêcheur, détruit par un lahar en 2010, porté par le Conseil Général (montant FEI 2013 : 1 M€). Cette opération garantira la continuité du trafic et garantir l'accès au bourg en sécurité. Ce projet d'un coût total de 9 millions d'euros s'étale sur 3 ans et se terminera en 2015.

- les travaux d'aménagement du Parc technologique environnemental de la Trompeuse porté par la CACEM (montant FEI 2013 : 1,1 M€). Ce projet sera implanté sur le site du centre d'enfouissement technique de la Trompeuse qui a fermé le 31 décembre dernier. Le Parc Technologique Environnemental sera un centre d'activités et de recherche développé autour d'un pôle environnemental multi-filières (déchets, énergies renouvelables, protection et gestion de l'environnement, éducation, la formation et la recherche en matière environnementale) et se veut un outil exemplaire au service du développement durable. Le Parc, d'un coût total de 4,5 millions d'€, permettra de générer environ 51 emplois directs et indirects.



Inondations mai 2013 Affaissement de la chaussée RD10 à Grand-Rivière

Une épidémie de dengue maîtrisée



**CONTRE LA DENGUE
MOBILISONS-NOUS**

MAINTENANT !



L'épidémie de dengue en chiffres
(du 27 juillet au 15 décembre 2013) :
7040 cas de dengue cliniquement évocateurs
2215 cas de dengue probables ou confirmés
114 cas confirmés hospitalisés
Nombre de décès : 0

1er bilan de la gestion de l'épidémie de dengue en 2013.

La situation, relativement calme depuis la grosse épidémie de 2010 (42 000 cas ; 18 décès), a évolué à partir de juin 2013 et a conduit les experts et les décideurs à relever régulièrement le niveau de vigilance. Conformément aux dispositions du Programme de surveillance, d'alerte et de gestion des épidémies de dengue (Psage dengue), la

Martinique a été placée au stade épidémique, le 20 août 2013. Le Préfet a donc repris la coordination des actions de gestion, à la suite du Directeur Général de l'ARS. Il a assuré le suivi de la situation et informé les instances nationales et internationales.

Ainsi, grâce aux actions de l'ensemble des acteurs publics en particulier l'ARS, la Cire, le service de démoustication/lutte anti vectorielle (ARS et Conseil Général) et les municipalités, la surveillance épidémiologique, la lutte contre le moustique et la mobilisation sociale ont été renforcées.

Au total, l'épidémie a duré plus de 20 semaines. Le nombre total de cas probables est resté inférieur à 10 000 cas et aucun décès n'a été déploré¹. La forte mobilisation individuelle et collective de la population a permis une mise en œuvre précoce d'actions de lutte contre les moustiques et explique probablement le caractère modéré de cette épidémie.

S'exercer pour anticiper



Réalisation d'itinéraires d'évacuation des populations en cas de tsunami dans l'arc antillais

La Martinique est susceptible d'être exposée au risque de tsunami. C'est pourquoi, autour d'un partenariat portant sur la création d'outils d'aide à la gestion des risques naturels majeurs, l'EMIZA a mobilisé au sein d'une équipe projet les services de l'Etat (DEAL, SIDPC) et du Conseil Général, le SDIS, ainsi que les chercheurs et techniciens du BRGM, de l'UAG et de l'unité mixte de recherche

GRED (UMR GRED) de l'université Paul-Valéry Montpellier III pour modéliser l'évacuation des populations menacées en cas de tsunami impactant les Antilles Françaises.

Les communes de Trinité et de Sainte-Anne ont été désignées comme « pilotes » pour les Antilles françaises. Une carte de synthèse, réalisée pour

chacune des deux communes, ainsi qu'un itinéraire d'évacuation, balisé à titre d'exemple, a été inauguré avec le maire de Sainte-Anne et les représentants du président du Conseil régional et de la Présidente du Conseil

général en ouverture de la semaine REPLIK 2013.

Réalisation d'un exercice séisme RICHTER en avril : envoi d'une Mission d'Appui en Situation de Crise (MASC) en Guadeloupe.



Assurer la sécurité sanitaire et alimentaire



En 2013, 197 inspections ont été réalisées par la DAAF dans les cuisines centrales et satellites dans le cadre de la surveillance des établissements de restauration collective.

L'Opération Interministérielle Vacances 2013

Au cours des mois de juin, juillet, août et septembre 2013 en Martinique, 232 interventions ont été effectuées lors de contrôles spécifiques dans le cadre de l'Opération Interministérielle Vacances ou de contrôles approfondis auprès des secteurs les plus divers, tels que les restaurateurs, les magasins de distribution de produits alimentaires, les prestataires de services, les magasins de vente de produits divers (souvenirs, vêtements..), et les hypermarchés.

Ces 232 visites d'établissements ont donné lieu à 721 actions de contrôles qui ont permis de constater 101 établissements en anomalie, soit un taux d'anomalies globale de près de 22%.

Les résultats s'avèrent nettement supérieurs par rapport à ceux de l'an passé, tant en matière de visites que de suites, le nombre d'agents engagés étant néanmoins le même, mais l'amplitude de la période concernée supérieure de 1,5 mois.

721 actions
232 visites
136 avertissements
15 intentions de procès-verbaux
7 mesures administratives

La mise en œuvre du plan Chlordécone



La mise en œuvre du plan national interministériel d'actions « chlordécone » qui a pour but d'évaluer la contamination des différents milieux et de suivre diverses procédures de gestion des terres, de la production d'eau potable et de denrées a entraîné en 2013 :

700 prélèvements de surveillance des produits animaux (bovins, ovins, produits de la pêche) ;
6 bovins non conformes / 150 prélevés ; 0 ovins non conforme ;
7 % des 450 échantillons de produits de la mer prélevés présentent des taux supérieurs à la norme
435 prélèvements de contrôle des produits animaux ; 11 bovins non conformes qui ont fait l'objet de saisie du produit
150 prélèvements de surveillance des produits végétaux
120 prélèvements de contrôle des produits végétaux ; 11 présentant des traces de contaminations inférieures au seuil légal ; aucun au dessus de ce seuil ; 150 prélèvements de sol



Eduquer

L'éducation artistique

- En 2012-2013, 30 000 élèves bénéficiaires des actions d'éducation artistique et culturelle
- 2280 élèves en éducation à l'image (1330 primaire, 800 collégiens, 150 lycéens)
- 76% des projets pour le spectacle vivant (danse, musique et théâtre)
- 644 824€ : budget alloué à l'éducation artistique et à l'action culturelle, dont 119 641€ pour des projets partenariaux en milieu scolaire
- 265 artistes agréés par la DAC pour intervenir dans les établissements scolaires dont 35 nouveaux pour la période scolaire 2013-2014

Le Parcours d'éducation artistique et culturelle : Un chantier en pleine effervescence !



Atelier jazz

La circulaire ministérielle du 9 mai 2013 sur le parcours d'éducation artistique et culturelle a relancé les projets d'éducation artistique et culturelle.

Des projets innovants « Arts et culture » occupent élèves et enseignants :

- cycle de conférences sur l'architecture moderne et contemporaine, par un architecte conseil de l'État ;
- mise en place d'une « Ecole du spectateur » pour la programmation des structures culturelles locales ;
- engagement de classes dans des actions comme « adopter un monument » ou « préserver l'immatériel par la photographie » ;
- concours académique développement durable pour la Journée Mondiale de l'Environnement.

Le partenariat noué avec la Direction des affaires Culturelles, la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, la Fondation Clément et les collectivités témoigne du désir de chacun d'apporter sa pierre à l'un des piliers de la refondation de l'école.

Le prix de l'audace artistique, la Martinique parmi les finalistes

Lancé en 2013 par le Président de la république, ce prix permet de distinguer un projet d'éducation artistique exemplaire porté par un partenariat entre un établissement scolaire, une structure culturelle et une collectivité territoriale, rayonnant sur un territoire et ciblant un public éloigné.

« *Le Pique nique littéraire du prix Carbet des lycéens* » a été retenu parmi les 15 finalistes du prix de l'audace artistique. Cette opération réalisée en partenariat avec le Conseil régional, fédère depuis 13 ans les 3 académies Antilles Guyane et permet aux lycéens d'élire un roman caribéen contemporain.

Mobilité des étudiants, une ouverture sur le monde

L'aide à la formation professionnelle en mobilité pour les étudiants

LADOM prend en charge intégralement ou partiellement le coût du transport dans le cadre des épreuves orales de concours :

- Programme d'aide IUFM : 43 départs (en 2013)
- Programme d'aide des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles : 128 demandes – 121 départs

Le dispositif Passeport Mobilité Etudes

Il a financé en 2013 des stages pratiques d'immersion à l'étranger :

- 32 départs vers des lycées publics privés : Barbade, Saint Lucie, Nice, Paris, Mexique.
 - 19 départs vers des écoles de gestion et de commerce. Miami, Barbade, Trinidad, Costa Rica, St Domingue, New York, St Martin.
- LADOM verse par convention une indemnité pour les étudiants en formation d'une durée supérieure ou égale à 3 mois. Des études peuvent être confiées à ces étudiants durant leur séjour.



L'accès à une alimentation pour tous



SOLIDARITÉ
avec la Banque Alimentaire de
MARTINIQUE

La politique de soutien à l'aide alimentaire est un des axes forts de la stratégie de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'inclusion sociale. Cette politique est inscrite en Martinique au plan d'action du Comité Régional

de l'Alimentation (CRALIM) piloté par la DAAF, en partenariat avec l'ARS et la DJSCS.

A la Martinique, environ 12 000 familles sont bénéficiaires de l'aide alimentaire, le nombre de familles aidées connaît une constante évolution depuis plusieurs années.

En 2013, la Martinique a bénéficié d'un renforcement des moyens financiers visant à soutenir le réseau associatif œuvrant dans l'aide alimentaire. Ces moyens supplémentaires ont permis à la DJSCS de faire émerger de nouveaux projets associatifs avec l'objectif de valoriser et d'accompagner des initiatives régionales émergentes.

De nouvelles priorités régionales en 2013 pour

l'organisation de l'aide alimentaire :

- Appui aux associations pour l'achat de denrées ;
- Promotion et mise à disposition de produits frais et locaux ;
- Des réponses spécifiques aux besoins de populations cibles, notamment les jeunes en insertion ;
- Amélioration de la couverture territoriale.

A travers ces priorités, l'Etat appréhende toutes les dimensions de l'alimentation en faveur des populations précaires : approvisionnement, formation, structuration et non pas uniquement une seule approche alimentaire.

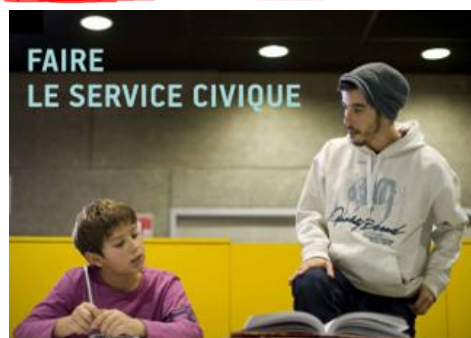
Service civique : Favoriser l'engagement citoyen des jeunes

Mis en place depuis 3 ans, le Service civique a permis l'accueil en Martinique à plus de 1200 jeunes volontaires engagés dans les 9 missions prioritaires au service de leurs concitoyens : l'éducation pour tous, la culture et le loisir, le sport, la santé, la solidarité, l'environnement, le développement international, l'intervention en cas d'urgence, la mémoire et la citoyenneté.

En 2013, plus de 350 jeunes de 16 à 25 ans se sont engagés à nouveau à vivre une expérience formatrice et valorisante sur une période de 6 à 12 mois et en accomplissant une mission d'intérêt général reconnue comme prioritaire pour la nation.

Cette expérience a d'ailleurs permis à nombre d'eux de transformer leur engagement dans le service civique en emploi d'avenir.

	Nombre de jeunes engagés	Nombre d'organismes agréés
2010	241	12
2011	300	48
2012	311	78
2013	358	89



Prévenir l'exclusion en favorisant l'accès au logement

Inscrit comme l'une des priorités du Plan de lutte contre l'exclusion et l'insertion des personnes vulnérables, l'accès au logement est au cœur des politiques de cohésion sociale en Martinique. Pour favoriser la réinsertion sociale des personnes en situation d'exclusion, l'État a augmenté le nombre de places d'hébergement de manière conséquente pour la 3ème année consécutive. Le parc d'hébergement d'accueil et de réinsertion compte 257 places en 2013.

Places ouvertes	2010	2011	2012	2013
Places urgence en CHRS	19	19	24	34
Places stabilisation en CHRS	28	28	28	34
Places insertion en CHRS	76	106	95	91
Total places CHRS	123	153	147	159
Maisons relais	38	78	98	98
Total	161	231	245	257

L'accès de tous à un logement digne et adapté, reste un engagement fort de l'Etat.



Le partenariat Etat-Bailleurs sociaux a permis, en 2013, d'enregistrer une forte progression en matière de livraison de logements sociaux dans notre département.

C'est ainsi que **723 LLS** (logements locatifs sociaux) ont pu être livrés cette année contre 176 en 2012. Ces logements ont un loyer plafonné (6,55€/m²) permettant ainsi l'accès aux familles à revenus modestes.

De plus, **332 LLTS** (logements locatifs très sociaux) se sont terminés en 2013 permettant la mise sur le marché de logements accessibles aux plus défavorisés (loyer plafonné à 5,24€/m²). En 2012, 34 LLTS avaient été livrés.

Ces opérations de taille diverse – de 4 à 179 logements – ont été réalisées sur les communes de St Pierre, Le Marigot, Schoelcher, Fort de France, Ajoupa-Bouillon et Bellefontaine.

Enfin, pour les pétitionnaires à revenus modestes, propriétaires d'un terrain, l'Etat a apporté son aide à la construction de LES (logements évolutifs sociaux). Avec l'appui d'un opérateur social, ces logements sont livrés non terminés, laissant à la charge de l'attributaire des travaux de finitions, l'objectif étant ainsi de diminuer le coût de l'opération. Ainsi, **48 maisons (LES)** ont été livrées en 2013, ce chiffre étant en diminution par rapport à 2012 (94).

1103 logements sociaux nouveaux ont ainsi été livrés en 2013 à la Martinique.

Un habitat réhabilité et rénové

L'État apporte des aides aux personnes souhaitant améliorer leur logement. Ces subventions sont soumises à condition de ressources et le logement constitue la résidence principale de l'attributaire. L'arrêté préfectoral du 27 mai 2013 a réaffirmé la **priorité donnée à la réhabilitation des logements insalubres**. Les travaux portent sur la réfection de la couverture, des menuiseries, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, l'assainissement, la réduction de la vulnérabilité sismique....

En 2013, **482 dossiers AAH** (aide à l'amélioration de l'habitat) ont été subventionnés par l'Etat pour un montant de **10,7 M€**.

La réhabilitation et l'adaptation de l'habitat des personnes âgées de plus de 65 ans est un enjeu fort, il permet leur maintien à domicile en leur assurant des conditions de vie décentes. **40% des subventions sont ainsi destinées aux personnes âgées.**

L'Etat intervient également sur la réhabilitation des logements locatifs : 759 logements ont été subventionnés pour la réalisation d'un confortement parasismique avec le fonds Barnier pour un montant de 1,843M€.

Des aides sont également apportées aux propriétaires bailleurs pour réhabiliter leur logement. L'objectif est d'offrir des logements à loyers maîtrisés pour des personnes à revenus modestes ou très modestes et quelques logements intermédiaires pour contribuer à la mixité sociale lors des réhabilitations de quartiers.

La lutte contre l'habitat indigne est également une priorité, en 2013, **90% des logements subventionnés étaient dégradés** et très dégradés.



Avant et après la rénovation

En 2013, 154 dossiers ont été subventionnés, représentant **409 logements pour un montant de 7,5M€**.

Mouvement sportif mobilisé en faveur du handicap

Dans le cadre de sa mission de développement des activités physiques pour les publics éloignés de la pratique et à l'occasion du **Tour des Yoles de Martinique édition 2013**, la direction de la Jeunesse, des sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS), la Fédération des Yoles Rondes de Martinique, la Ville du Marin, le CROSMA, la ligue Handisport, le Comité de Gymnastique Volontaire, ainsi que la yole « Alizés yoles » du Marin, ont organisé une animation pour les personnes en situation de handicap le 27 juillet sur le Front de Mer de la Ville du Marin.

L'objectif premier de cette action est de faire évoluer les représentations du grand public sur le handicap.

Il s'agit également de :

- de communiquer auprès du grand public et des personnes en situation de handicap elles-mêmes, sur le fait que la pratique sportive peut, avec ou sans aménagement, être accessible à tout personne en situation de handicap qui le souhaite,
- de rassembler autour d'une manifestation populaire, le Tour de la Martinique des yoles rondes, des personnes en situation de handicap et des personnes valides en permettant aux premières de naviguer en toute sécurité.
- de faire de la question du handisport une priorité et créer une dynamique qui favorisera

l'accroissement de l'accueil des personnes en situation de handicap dans les structures sportives martiniquaises

Entre 60 et 70 personnes en situation de handicap (tout handicap confondu) ont participé directement au projet et ont pu s'embarquer sur deux yoles spécifiquement aménagées à cet effet pour une ballade dans la baie du Marin.



Égalité homme-femme, 1 semaine pour changer le quotidien



Du 23 mars au 3 avril, la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité a organisé, dans le cadre de son partenariat avec l'ARACT, une semaine dédiée à la promotion de l'égalité professionnelle.

Salariés, dirigeants, acteurs de l'insertion, de l'emploi et de la formation, organisations syndicales, universitaires, cadres des trois fonctions

publiques ont ainsi été sensibilisés à la question. Françoise MILEWSKI (Observatoire Français des conjonctures économiques – Sciences Po) et François FATOUX (Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises), experts sur les questions de genre et de l'égalité professionnelle ont animé les séances de travail.

Outre la conviction qu'il faut intensifier les actions de promotion de l'égalité professionnelle, la semaine s'est conclue sur un engagement des partenaires sociaux à mieux prendre en compte cette question au sein de leur organisation.

Un partenariat DRDFE/ARACT/Sciences Po/UAG pour la tenue d'un séminaire universitaire en 2014 abordera l'égalité sous différents angles, grâce à des interventions de spécialistes reconnus au niveau national et européen, mais aussi par la valorisation de travaux réalisés en Martinique.

Lutter contre la vie chère

L'année 2013 a été marquée par la mise en œuvre de la loi du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer, qui a renforcé la capacité d'intervention de l'État pour lutter contre la vie chère.



Le Bouclier Qualité Prix (accord de modération de prix) est un outil de régulation des prix, fondé sur la négociation entre l'Etat et les partenaires économiques (grande distribution, grossistes, industriels locaux) d'une liste de produits de consommation courante dont le prix global doit être modéré.

Le Bouclier Qualité Prix est opérationnel en Martinique depuis le 15 mars 2013, dans 67 magasins. Il s'est articulé autour de trois listes de produits, l'une en application directe du dispositif prévu la loi, les deux autres par extension au moyen de conventions passés entre l'Etat et les opérateurs.

Le Bouclier qualité Prix a ainsi concerné aussi bien les hypermarchés que les commerces de proximité, répartis sur l'ensemble de l'île. Par ailleurs, les listes comportaient une équitable répartition entre marques propres (premiers prix ou marques distributeurs), produits locaux et marques nationales.



La mise en place d'une cellule Vie Chère en Martinique.

Afin de piloter et suivre la mise en œuvre des dispositions de la loi du 20 novembre 2012, une **cellule « vie chère »** a été installée en Martinique le 22 février 2013 par le Préfet. Chargée d'analyser, en lien avec l'observatoire des prix, toutes les informations inhérentes à la formation des prix sur le territoire, en s'appuyant notamment sur les comptes sociaux de certaines entreprises, elle réunit les services de l'État concernés, l'INSEE et l'IEDOM.

Son programme de travail en 2013 s'est orienté autour de trois axes : l'impact sur les prix de l'aide au fret, les tarifs bancaires et le coût du logement. En parallèle, des études ont été lancées par la DIECCTE sur l'évolution des tarifs de trois entreprises en situation de monopole.



Le contrôle des tarifs bancaires de base.

La loi de régulation économique prévoit que concernant les tarifs bancaires de base, "les établissements de crédit ne peuvent pratiquer des tarifs supérieurs à la moyenne de ceux que les établissements ou les caisses régionales du groupe auquel ils appartiennent pratiquent dans l'Hexagone". Le préfet a réuni, le 15 novembre 2013, l'ensemble des représentants des banques de Martinique, afin de vérifier que les établissements sont en règle avec ces dispositions. Un état des lieux hétérogène a été dressé. Si certains appliquent strictement les tarifs hexagonaux, des variations de tarifs parfois significatives demeurent. Les travaux se poursuivent, afin de permettre une réduction des tarifs bancaires.

Résultat des contrôles réalisés par la DIECCTE

Application correcte du dispositif :

Une baisse des prix de 11% à 14%

Sur les 213 contrôles de l'ensemble des magasins, 13 avertissements ont été établis (absence de liste des produits du BQP à l'entrée du magasin, balisage insuffisant des produits dans les rayons, Indisponibilité de produits).

Observatoire des prix, des marges et des revenus

Qu'est ce que l'Observatoire des prix ?

Les observatoires des prix ont été créés par décret n° 2007-662 du 2 mai 2007, pour analyser le niveau et la structure des prix et des revenus, et fournir aux pouvoirs publics une information régulière sur leur évolution.

Réunissant des élus locaux, des représentants des chambres consulaires et des organisations syndicales, des personnalités qualifiées à raison de leurs connaissances en matière de formation des prix et des revenus, en coopération avec les représentants de l'Etat et de ses établissements publics locaux, dont l'INSEE et l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), les observatoires des prix et des revenus ont ainsi vocation à être des enceintes de rencontre entre les principaux acteurs de la vie économique locale, tant publics que privés qui peuvent chacun apporter des éléments d'information sur des questions jugées prioritaires pour le territoire.



Observatoire de novembre présidé par J.L Maron (à gche), conseiller à la chambre régionale des comptes Antilles-Guyane, en présence du secrétaire général de la préfecture (à drte).

La loi relative à la régulation économique Outre-mer et le décret du 9 juillet 2013 ont modifié la composition et le champ de compétence des observatoires

Un vice-président est désormais élu par un vote à la majorité absolue, parmi les membres de l'observatoire. C'est ainsi qu'en Martinique, le 24 octobre 2013, Mme Claude GIRAUD-DUMONT, représentant la CFDT est devenue vice-présidente de l'OPMR.

Par ailleurs, les observatoires comptent désormais parmi leurs membres de droit des représentants **d'associations**

de défense des intérêts des consommateurs.

Le préfet a installé cet observatoire « nouvelle formule » le 10 septembre 2013.

Les missions de l'observatoire sont élargies. **Désormais observatoire des marges, il est ainsi chargé de la publication des données portant sur le niveau et la structure des coûts de passage portuaire et de l'élaboration d'un rapport annuel**, assorti d'avis et de propositions, présenté au Parlement.



Coopérer

Coopération éducative

Signature de convention de coopération éducative (échanges scolaires, d'enseignants, formation, ect.) entre l'académie de la Martinique et le ministère de l'éducation de la Dominique dans le cadre d'une visite en Martinique, à l'invitation du Recteur à l'occasion du salon du lycéen le 18 janvier 2013.

Coopération administrative



Du 6 au 15 juillet 2013, une dizaine de Délégués Départementaux accompagnée de cinq cadres et conseillers du ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales haïtien se sont retrouvés à la préfecture de Martinique en séminaire d'immersion.

Coopération culturelle



Une mission a été menée en février 2013 par la DAC, l'architecte des bâtiments de France et conservateur des bâtiments historiques de la Martinique et l'ambassade de France à Sainte-Lucie, pour l'évaluation de projets de restauration et de préservation de monuments et sites historiques à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent.

Elle visait à favoriser la mise en place d'une coopération régionale concernant le patrimoine, le tourisme, l'économie en faisant appel à l'expertise de la Martinique. A moyen terme, cette coopération devrait conduire à la création d'une formation commune d'architectes et de techniciens dans la Caraïbe.

L'agenda de la coopération administrative :

- 11 et 12 mars 2013 : Visite de prospection des entreprises de martiniquaises par l'Ambassadeur de France à Trinidad et Tobago et la Barbade.
- 20 mars 2013 : Dans le cadre de la célébration de la francophonie et de la commémoration du centenaire de la naissance du poète Aimé CESAIRE, l'oeuvre du "cahier d'un retour au pays natal" a été présentée au sein de la résidence de France à Sainte-Lucie.
- 17 et 20 avril 2013 : Visite du Ministre des affaires étrangères de Sainte-Lucie Hon Alva BAPTISTE en Martinique, accompagné de la Consule de Sainte-Lucie aux Antilles, Madame Yasmine WALCOTT.
- 13 et 14 juin 2013 : Réunion des directeurs des alliances françaises des États-membres de l'OECO en Martinique.
- 8 et 9 octobre 2013 : Visite protocolaire en Martinique du nouvel Ambassadeur de France auprès de l'OECO.

Coopération économique

La convention du ministère des outre-mer avec UBI FRANCE a pour objectif de pérenniser le développement des entreprises de la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane sur les marchés extérieurs au travers d'un programme personnalisé d'accompagnement à l'international. Elle s'insère dans l'offre globale présentée aux entreprises composée des dispositifs nationaux (Coface et Bpifrance) et régionaux. Au total, c'est un budget de 1,55M€ qui est réparti sur les DOM et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Cette convention simplifie l'accès aux prestations export. Elle permet aux entreprises de bénéficier des prestations d'UBIFRANCE, subventionnées par le Ministère des Outre-mer. Pour la Martinique, la CCIM assure les fonctions de guichet

unique. Des comités de pilotage s'assurent de l'exécution et du suivi du programme et sont organisés par la Mission Interrégionale d'Appui à l'international (MIAI) de la DIECCTE, sous l'autorité du préfet.

Parmi les grandes actions menées en 2013, un cycle a été organisé vis-à-vis d'Haïti. Ce cycle comprenait des ateliers thématiques sur la sensibilisation des bailleurs de fonds et sur les reprises aux appels d'offres internationaux. Ensuite, une mission à Haïti a été organisée du 25 au 29 novembre 2013 avec 8 entreprises de la Martinique, 8 de la Guadeloupe, 3 de la Guyane et 1 de Saint-Martin. A l'issue de ce déplacement, 5 entreprises ont identifié des partenaires potentiels.

L'accueil d'un groupe de Trinidad s'est également bien passé et produira des résultats

Pour 2014, l'objectif est d'atteindre au moins 19 entreprises accompagnées à l'international par Ubifrance (13 en 2013), et 26 accompagnements d'entreprises à l'international (17 en 2013).

En ce qui concerne les VIE (volontaires internationaux en entreprise), le nombre de VIE a stagné à 2 en 2013 et une cible de 5 est fixée pour 2014.

La signature du Plan régional pour l'internationalisation des entreprises en Martinique devrait avoir lieu en avril 2014. Ce sera l'occasion de mettre en place un programme détaillé accompagné d'objectifs chiffrés pour le développement des entreprises de Martinique à l'international.

Coopération de sécurité civile

Volet structurel

Echange d'informations entre les plateformes opérationnelles (NEMO de Sainte Lucie),

Formation :

- risque tsunami dans le cadre UNESCO/COI/SATCAR à la Barbade, avec l'OVSM Martinique et les SIDPC 971 et 972,
- appui aux sapeurs-pompiers cubains et haïtiens par l'EMIZA et les SDIS de la zone
- Participation à des séminaires techniques (CDEMA à la Jamaïque et groupe régional sauvetage-déblaiement INSARAG au COSTA RICA en décembre).

Volet opérationnel

Participation à l'évaluation de la situation à Sainte Lucie et Saint Vincent-et-Grenadines, en liaison avec l'Ambassade de France à la suite des pluies torrentielles de décembre, puis

activation du centre opérationnel de zone pour orienter la mobilisation initiale des partenaires martiniquais (CR 972, Croix Rouge, associations, MEDEF), en réponse aux besoins humanitaires et aux besoins urgents en matière d'infrastructures (routes et ponts), d'agriculture (bananeraies), de réseau (eau et télécom) et



Formation à la Barbade sur le risque Tsunami, novembre 2013



Mission d'évaluation à Sainte Lucie et Saint Vincent

La promotion de la consommation du poisson-lion

Espèce envahissante dans la Caraïbe, le poisson-lion est un prédateur vorace susceptible de provoquer des atteintes considérables sur la biodiversité marine locale. En Martinique, sa prolifération sur le littoral depuis février 2011 constitue une menace majeure pour les écosystèmes marins déjà fragilisés.

La stratégie de contrôle du poisson-lion en Martinique vise notamment à la promotion de la consommation de cette espèce auprès du public martiniquais, qui demeure encore très confidentielle à l'heure actuelle. Ce volet promotionnel vise principalement à accompagner les pêcheurs professionnels dans la valorisation de ce nouveau type de prise de plus en plus fréquent dans leurs engins de pêche, en favorisant l'émergence d'une demande parmi les consommateurs.

Venimeux mais non toxique, le poisson-lion débarrassé de ses nageoires épineuses devient un produit de grande qualité et sans risque pour le consommateur, consommé dans de très nombreux pays de la Caraïbe. Au-delà de l'aspect gustatif, savourer du poisson-lion

constitue un acte éco-citoyen contribuant à la préservation des écosystèmes marins de nos îles.

A cet effet, la DEAL en association avec le restaurant le « Zandoli », a organisé un événement de découverte et de dégustation le jeudi 7 novembre 2013 où une centaine d'invités ont pu ainsi découvrir les vertus culinaires de ce nouveau produit de la mer.



Le site de Cœur Bouliki fait peau neuve



Les visiteurs et les randonneurs pourront désormais accéder librement au sentier de Rabuchon, grâce à l'installation d'une

passerelle suspendue de 54 mètres, au dessus de la Rivière Blanche à Cœur Bouliki, à Saint-Joseph.

La construction de cette passerelle s'inscrit dans un projet global d'aménagement du site de Cœur Bouliki, avec notamment la remise à niveau des équipements, l'amélioration de l'accès aux personnes à mobilité réduite et la création de sentiers d'interprétation.

Ces travaux d'un montant total de plus d'1 million d'euros ont été financés par les Fonds Européens (FEADER), le Conseil Général, la CACEM et le Conseil Régional. Ils ont été réalisés dans le cadre du Plan de Restauration Ecologique et Touristique, élaboré après le passage de l'ouragan Dean. L'Office National des Forêts en a assuré la maîtrise d'œuvre et l'ingénierie.

Sentier du littoral, pour un accès à la mer pour tous



Le sentier du littoral est synonyme de promenades le long de la mer. C'est aussi l'expression d'une politique publique qui garantit l'accès au littoral pour tous. Il s'inscrit par ailleurs dans une démarche partenariale pour la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et touristique de la qualité du cadre de vie et d'attrait touristique. C'est aussi un véritable support de sensibilisation et de préservation.

Le sentier du littoral désigne l'ensemble du tracé ouvert au public le long de la mer. Il inclut le droit de passage, ouvert exclusivement aux piétons, sur les propriétés privées grâce à la servitude de passage des piétons le long du littoral.

La Martinique compte environ 55kms de sentiers aménagés soit 15% du littoral. En 2013, les tronçons nord du Diamant ont été ouverts et les travaux de la boucle de château Paille au Vauclin ont été lancés ; le Préfet s'est rendu sur le site du Diamant. Aujourd'hui les sentiers littoraux sont nombreux et implantés sur des terrains appartenant au conseil général, PNRM, Conservatoire du Littoral ou à la CCNM.

L'Etat entend fédérer ces différents acteurs (ONF, PNRM, Conservatoire du Littoral, Agence des 50 pas géométriques, Conseil Régional, Conseil Général), pour créer une véritable continuité entre les tracés existants sur l'ensemble du territoire et contribuer au développement du tourisme et des loisirs. Il entend ainsi associer les acteurs de l'insertion à la construction de ce projet en ce qui concerne les marchés publics pour l'entretien, afin de déboucher sur des recrutements de jeunes non actifs des communes concernées.

Encourager les projets culturels



Action de soutien à des projets menés dans le cadre de la célébration du centenaire de la naissance d'Aimé Césaire au moyen de 2 conventions signées avec le Conseil Général et la ville de Fort de France



Soutien à l'exposition de poteries mise en place par le L3AM (Laboratoire d'archéologie médiévale, méditerranéenne et moderne) au château Depaz à Saint Pierre, aux côtés du Conseil Régional : plus de mille objets archéologiques ou patrimoniaux ont dévoilé aux visiteurs un monde d'échanges et un monde d'usages.



Réalisation d'une exposition photos de Denise Colomb au sein des locaux de la DAC. 31 tirages modernes prêtés par la médiathèque de l'architecture et du patrimoine, réalisés à partir des 50 000 éléments du fonds Denise Colomb (donation à l'État en 1991). Conçue en partenariat avec le CAUE, cette exposition porte un regard sur le patrimoine architectural de la Martinique et rend hommage à la visite de Denise Colomb à Aimé Césaire. « *J'aimerais que vous photographiez mon pays comme cela* » aurait confié Aimé Césaire à Denise Colomb, en découvrant ses photographies d'Indochine.

Un partenariat renforcé avec les collectivités territoriales : en 2013, 8 conventions ont été conclues avec les collectivités, en soutien à leur projets culturels.



Préserver

Lutte contre les constructions illicites



En application d'une lettre de mission signée par le préfet en novembre 2012, le sous-préfet de la Trinité a piloté en 2013 un pôle inter-administrations de lutte contre les constructions illicites.

Ce pôle, compétent sur l'ensemble du territoire martiniquais, a pour but de combiner une approche répressive (notamment s'agissant des constructions récentes qui portent atteinte à

l'intégrité des espaces naturels) et une sécurisation des situations juridiques s'agissant de constructions posant moins de difficultés et susceptibles à ce titre d'être régularisées.

L'efficacité du dispositif est renforcée lorsque les communes signent avec l'État une convention de partenariat sur ce thème. A ce jour, les communes de Trinité, du Gros-Morne, de Case-Pilote et du

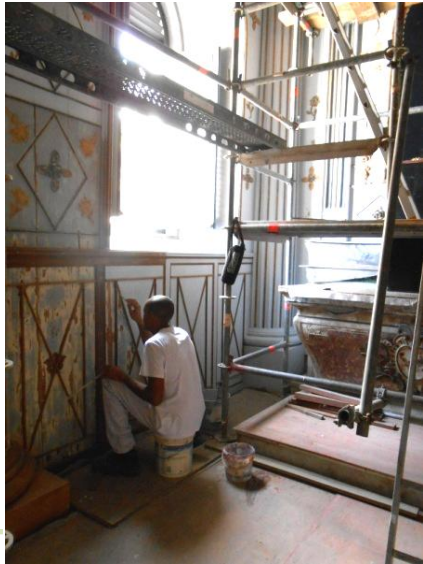
Carbet se sont engagées dans la démarche. Dans le cadre de ces conventions, des patrouilles mixtes DEAL / police municipale constatent les infractions et procèdent aux verbalisations. Divers outils juridiques sont ensuite mobilisés pour interrompre les travaux non autorisés et le cas échéant remettre les lieux en état. Parallèlement, les habitants ont la possibilité de transmettre des dossiers de régularisation pour les constructions remplissant certains critères ayant trait aux règles urbanistiques et environnementales, ainsi qu'à la finalité du bâtiment et à son impact sur le voisinage.

Le pôle constructions illicites poursuivra ses travaux en 2014 sous l'égide du sous-préfet de la Trinité et de Saint-Pierre.

Restauration du patrimoine culturel

La Direction des Affaires Culturelles a réalisé pour 922 940€ de travaux de restauration et d'entretien des monuments historiques, ayant permis l'engagement de près de 5 millions d'euros de travaux.

La Direction des Affaires Culturelles a permis 6 nouvelles protections au titre des monuments historiques.



Lutte contre le braconnage des produits halieutiques

La lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée (pêche INN) était l'une des priorités du Plan régional de contrôle des pêches pour l'année 2013.

Cette lutte concerne tant le braconnage en mer, c'est à dire l'activité de pêche à des fins commerciales d'espèces interdites à la pêche, que la vente par des pêcheurs plaisanciers des produits de leurs pêches de loisir.

La lutte contre le braconnage nécessite de contrôler l'ensemble de la filière pêche tant en aval de la filière (contrôle des pêches en mer) qu'en amont de la filière, à savoir principalement le contrôle sur les étals de vente.

A ce titre, le renforcement du contrôle dans les restaurants de la bonne traçabilité des produits de la mer permettra, à terme, de lutter efficacement contre une des principales sources de revenus illicites des braconniers.

Photo : Opération de police des pêches du 14 novembre dernier, coordonnée par la DM dans le cantonnement de pêche de Sainte-Luce où le braconnage sévit.



Une charte pour l'approche et l'observation des mammifères marins en Martinique

Baleines, dauphins, cachalots, périodes sensibles du cycle



établissements publics, les associations et les services de l'État une charte d'approche et d'observation responsables des mammifères marins en Martinique

Ce document présente les règles et les recommandations officielles d'approches des cétacés permettant de concilier leur protection, un écotourisme de qualité et une observation responsable des plaisanciers. Dans le cadre des Journées de la mer, le 6 juin 2013, les opérateurs commerciaux et acteurs institutionnels ont cosigné cette charte avec le préfet de la Martinique.

orques...avec 21 espèces recensées, les côtes de la Martinique constituent un habitat privilégié pour l'alimentation, la reproduction et la migration des mammifères marins.

Leur approche et leur observation doivent se faire dans des conditions respectant la réglementation, protégeant leur bien-être (respect des

vital : repos, reproduction, chasse, socialisation) et la préservation de leur milieu (bruit, pollution).

Afin de limiter les conduites à risques, tant en termes de sécurité des personnes que de protection de ces animaux marins et de leur habitat, la DEAL a élaboré avec les professionnels du tourisme, les





Moderniser

Simplifier les procédures

Progression du taux de télédéclaration des agriculteurs.

La télédéclaration permet aux agriculteurs de faire leur déclaration des surfaces cultivées par Internet, ce qui rend possible une gestion automatisée des primes et un raccourcissement des délais de paiement.

Le taux de télédéclarations est passé de 31 % en 2011, à 51 % en 2012 pour atteindre 85% d'exploitants agricoles en 2013, notamment grâce à l'envoi de SMS à plus d'un millions d'agriculteurs. Cette hausse significative permettra d'adopter une gestion « zéro papier » en 2015, c'est-à-dire l'arrêt de l'envoi au domicile des exploitants agricoles du dossier papier de déclaration, leur dossier informatisé étant accessible depuis le site TéléPAC.

Depuis 2012, le paiement de l'ICHN (Indemnité Compensatrice de Handicap Naturel) s'effectue désormais au 15 septembre, soit quasiment deux mois plus tôt que les années précédentes.

Mise en place de postes informatiques en accès libre dans les Service des Impôts des Entreprises (SIE).

A la suite de l'extension de l'abaissement du seuil de recours obligatoire aux télé-procédures au 1er octobre 2013 (obligation de télétransmettre les déclarations de TVA et de téléréglé la TVA) aux entreprises non soumises à l'impôt sur les sociétés ayant un chiffre d'affaires excédant 80 000 €, un poste de travail informatique dédié en accès libre a été installé dans les Services des impôts des entreprises de la DRFIP de la Martinique.

Afin de faciliter l'accès aux télé-procédures à l'ensemble des usagers professionnels, ces postes de travail informatiques sont à la disposition des contribuables ne détenant pas d'ordinateurs: ceux-ci peuvent désormais se rendre dans le SIE dont ils dépendent afin d'accomplir les formalités nécessaires à leur adhésion aux télé-procédures et à la réalisation de leurs obligations fiscales.

Améliorer l'accueil du public

L'inauguration du centre de conservation des études archéologiques.

Le 23 octobre, la Direction des Affaires Culturelles a inauguré le Centre de conservation des études archéologiques construit sur son site de Didier.

Dès 2009, consciente de l'état sanitaire des collections archéologiques sur le territoire martiniquais (dépôts provisoires et mal sécurisés à Sainte-Marie (Fonds Saint-Jacques), à Saint-Pierre et au Diamant (dépôt du service

d'archéologie de la rue Condorcet à Fort-de-France trop exigu), la Direction des affaires culturelles avait lancé une étude de programmation pour construire un bâtiment neuf, capable d'abriter l'ensemble des collections et de réunir l'ensemble des services sur un même site. Ce regroupement des services contribue à plus de cohérence et de lisibilité des interventions et favorise la rationalisation des dépenses de fonctionnement. Ces nouveaux bâtiments ont vocation à assurer la bonne conservation des collections,

en accroissement constant et à répondre aux besoins du personnel et à l'accueil du public de chercheurs et étudiants

Quelques chiffres :
Coût des travaux : 525 000€ (Financement 100% État)
Surface : 500 m² utiles dont 120m² pour la conservation.



Inauguration par le Ministre de l'intérieur de deux nouveaux bâtiments à la préfecture de la Martinique.



Le 17 octobre 2013, le Ministre de l'Intérieur, Monsieur Manuel VALLS, a inauguré deux nouveaux bâtiments, en présence de M. Raymond SAINT LOUIS AUGUSTIN, maire de la ville de Fort-de-France et du personnel de la préfecture. Après avoir coupé le ruban bleu blanc rouge, il a dévoilé une plaque commémorative à l'accueil général, avant d'aller visiter la salle opérationnelle de gestion de crise activée pour la circonstance. Ensuite, il s'est rendu au service des étrangers où il a pu rencontrer des usagers et découvrir l'exposition prêtée par l'association AADPAS qui œuvre pour l'insertion des populations étrangères.

La mise en service de ces bâtiments a eu lieu le 7 octobre. La future entrée de la préfecture, sera matérialisée par un parvis largement ouvert sur la ville.

Initié en 2007, le projet de construction de deux

nouveaux bâtiments dans l'enceinte de la préfecture au centre-ville de Fort-de-France, destinés à remplacer un ancien immeuble vétuste, répondait aux besoins de disposer de structures modernes, conformes aux normes para-sismiques et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, ainsi que de se doter d'une véritable salle opérationnelle pour la gestion de crises (sécurité civile).



Le projet en quelques chiffres :
Budget : 19,2M€
110 agents hébergé dans les locaux
Surface : 3 363 m2 intégrant les zones d'accueil du public.

Labellisation « Charte Marianne ».



Liste des services ayant satisfait aux dispositions du label en août 2012 :

Le pôle courrier, le bureau de la nationalité des étrangers, le bureau de la circulation et des transports, l'accueil général de la préfecture, l'accueil général de la sous préfecture du Marin, l'accueil de la direction des affaires culturelles

Tous ces services viennent d'être « audités » par l'AFNOR (décembre dernier), en vue de voir confirmer leur certification initiale.

4 nouveaux services, audités par l'AFNOR en décembre 2013, sont en voie d'obtention du label : la sous-préfecture de La Trinité, la sous-préfecture de Saint-Pierre, la DEAL, la DAAF.

La démarche sera poursuivie avec d'autres services de l'État dans le département, puis pour les services de la préfecture l'adoption du référentiel qualipref, spécifique aux préfectures, est prévu.

Placer les usagers au cœur de la modernisation de l'État

Une démarche globale d'amélioration des relations avec les usagers a été lancée en 2013, qui s'est notamment traduite par :



La création du Comité des Usagers de la préfecture destinée à donner la parole aux usagers, afin d'améliorer le fonctionnement de l'administration. Le préfet a installé le 13 novembre un comité des usagers pour permettre à leurs représentants de faire part de leurs avis, suggestions et critiques sur le fonctionnement de la préfecture et concourir au renforcement de l'efficacité des services.

Les structures représentées au sein de ce comité sont nombreuses : association des maires, ville de Fort de France, trois associations oeuvrant en faveur des personnes handicapées (accidentés de la route, sourds et malvoyants, personnes à mobilité réduite), Union départementale des associations de familles, chambre syndicale des taxis, syndicat des auto-écoles, CGPME, association départementale des consommateurs, comité olympique et régional des sports, ainsi qu'une personnalité qualifiée.

Cette initiative a été unanimement accueillie par ces partenaires qui se sont engagés à la faire fructifier.



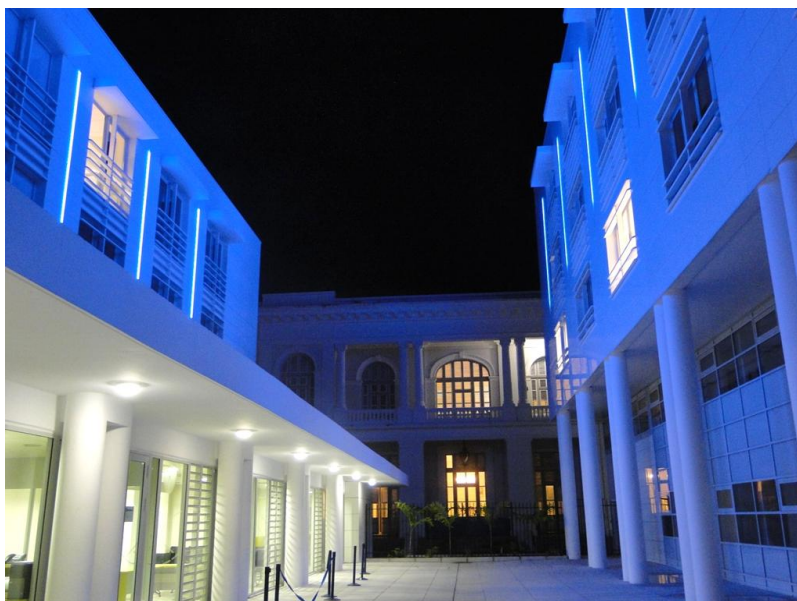
La création du Bureau des Relations avec les Usagers en préfecture qui vise à répondre aux demandes des usagers et à simplifier leurs démarches. Ce bureau a également été créé en novembre pour permettre aux représentants des usagers d'avoir un interlocuteur unique, identifié et accessible en continu. Il regroupe en son sein l'accueil général, le pôle des huissiers, le standard téléphonique, ainsi que le pôle courrier. Ce sont donc tous les services ayant une mission transversale à l'accueil, quel que soit le canal utilisé (physique, téléphonique, écrit ou dématérialisé), qui y ont été regroupés.



Enquête de satisfaction menée par Pôle emploi

Demande d'inscription : 81% des demandeurs d'emploi sont, quel que soit le canal utilisé, globalement satisfaits des conditions d'inscription à Pôle emploi Martinique.

Entretien d'inscription : 75% des demandeurs d'emploi sont globalement satisfaits du premier entretien avec le conseiller référent. Les demandeurs d'emploi soulignent la qualité du service 3949 (80% contre 65% en moyenne nationale), l'écoute des conseillers au 3949 ou à l'accueil (82% à 76%) et la possibilité d'obtenir des réponses immédiates ou différées satisfaisante.



DATES CLÉS

2013

**EMPLOI, ÉDUCATION, VIE CHERE,
ÉCONOMIE, SECURITE, INDUSTRIE...**

**DEFENSE, PECHE, BIODIVERSITE, HOMMAGE,
EMPLOIS, EGALITES DES CHANCES,
AGROALIMENTAIRE, INVESTISSEMENT...**

**INVESTISSEMENT, ÉGALITE DES CHANCES,
SÉCURITE, CULTURE...**

**ÉDUCATION, MODERNISATION,
FRANCOPHONIE, INVESTISSEMENT, EMPLOI...**

JANVIER



Visite du ministre délégué à la formation professionnelle, Thierry REPENTIN. A cette occasion, le Service public de l'orientation a été labellisé.

Assises de l'agriculture biologique



Inauguration de l'école de la deuxième chance du centre

FEVRIER



Visite du ministre délégué chargé de la politique de la ville, François LAMY.



Signature de l'accord bouclier qualité prix pour la Martinique

MARS



Création du Grand port maritime de la Martinique



Mise en place de la zone de sécurité prioritaire de Martinique



Rencontres régionales pour l'industrie agro-alimentaire et la filière bois qui ont débouché sur 33 propositions d'actions pour les IAA et 6 pour la filière bois.

Organisation du débat sur la loi-cadre relative à la biodiversité.

Dates clés : 1^{er} trimestre 2013

EMPLOI, EDUCATION, VIE CHERE, ECONOMIE,
SECURITE, INDUSTRIE...

AVRIL



Visite de la Ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme, Sylvia PINEL. A cette occasion, une rencontre a été organisée avec les acteurs du tourisme de plaisance et deux emplois d'avenir ont été parrainés.

MAI



Visite du Ministre de la Défense, Jean-Yves LE DRIAN. A cette occasion, le Ministre a confirmé le maintien des moyens des Forces Armées aux Antilles.

Assises de l'installation en Martinique, sous la présidence conjointe de la DAAF et du Conseil Régional.



Organisation des 1ères Assises de la Mer et du littoral, en présence du Secrétaire Général de la mer Michel AYMERIC



Conférence maritime régionale, en présence du Secrétaire Général de la mer Michel AYMERIC

JUIN



Visite du Premier ministre, Jean-Marc AYRAULT. A cette occasion, 2 conventions de partenariats avec les acteurs économiques pour les emplois d'avenir ont été signées.



Lancement du plan de lutte contre la pauvreté en présence de François CHEREQUE, Inspecteur général des Affaires Sociales, missionné par le Premier Ministre. Rencontre avec les acteurs concernés par le déploiement de ce plan.



Visite du Ministre délégué chargé de l'Agroalimentaire, Guillaume GAROT. A cette occasion, le Plan Cacao a été signé.



Visite du député réunionnais M. Philippe LEBRETON dans le cadre de la mission parlementaire pour la Régionalisation de l'emploi Outre-Mer

Dates clés : 2^{ème} trimestre 2013

DEFENSE, PECHE, BIODIVERSITE, HOMMAGE, EMPLOIS, EGALITES DES CHANCES, AGROALIMENTAIRE, INVESTISSEMENT...

JUILLET



Lancement du fonds d'investissement pour les femmes créatrices d'entreprise

AOUT



Visite du Ministre des Outre-mer, M. Victorin Lurel, à l'occasion d'une étape du Tour des Yoles rondes de la Martinique

SEPTEMBRE



Organisation d'une exposition itinérante à l'occasion du 70ème anniversaire du ralliement de la Martinique à la France libre et combattante

AOUT



Mobilisation des services de l'Etat à l'occasion du tour des yoles

Dates clés 3^{ème} trimestre

INVESTISSEMENT, EGALITE DES CHANCES,
SECURITE, CULTURE...

OCTOBRE



Visite du Ministre de l'Intérieur, M. Manuel Valls. A cette occasion, le dispositif des « élèves-pairs » visant à la prévention des violences au sein des établissements scolaires lui a été présenté et les nouveaux bâtiments de la préfecture ont été inaugurés.



Visite du délégué général à la langue française et aux langues de France, M. Xavier NORTH.

NOVEMBRE



Pose de la première pierre du plateau technique du CHUM



Mise en place du comité des usagers en préfecture



Signature d'une convention avec la Poste pour le recrutement d'emplois d'avenir

DECEMBRE



Parrainage du 1000ème emploi d'avenir par le préfet

Dates clés : dernier trimestre de l'année

EDUCATION, MODERNISATION, FRANCOPHONIE, INVESTISSEMENT, EMPLOI...





PREFET DE LA MARTINIQUE

RUE VICTOR SEVERE – 97262 FORT-DE-FRANCE CEDEX / TEL. : 05 96 39 36 00 / FAX. : 05 96 71 40 26 /
CONTACT.PREFECTURE@MARTINIQUE.PREF.GOUV.FR / WWW.MARTINIQUE.PREF.GOUV.FR / FACEBOOK PREFET DE LA MARTINIQUE